



— Ville d'Osny

Procès-Verbal du Maire

Jean-Michel LEVESQUE



CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du vendredi 29 mars 2013
à 20 H 30**

Chapelle du Château de Grouchy

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 29 Mars 2013**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du vendredi 29 mars 2013.

Le vingt-neuf mars deux mille treize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le huit février deux mille treize s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, M. Jean-Claude PINQUET, Mme Nicole SIEPI, Mme Jacqueline SEGUIN, Mme Murielle DUFLOS, Mme Chantal DARDELET, M. Laurent ACHITE-HENNI, M. Christian GOURMELEN Adjoints.

M. Jean BISEAU, M. Maurice CZARNECKI, M. Bernard VERMANDEL, M. Maurice DESCAMPS, Mme Maryse GINGUENÉ, M. Jean LABBE, Mme Anne-Marie BESNOUIN, Mme Laurence TEREFEKO, Mme Barbara DUMAS, M. David AIME, Mme Audrey TAMBORINI (arrivée à 20H45), Mme Jeannine VATIN, M. Marcel LALLIOT, Mme Maryvonne CARPENTIER, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Anne-Claire DEFOSSEZ, M. Mouhamadou Mustapha SECK, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Cécile JOACHIM	à	Mme Nicole SIEPI
M. Gwenolé JOSSE	à	M. Jean-Claude PINQUET
M. Chaouki BOUBERKA	à	M. Laurent ACHITE-HENNI
Mme Anne MOLLARD MINANGOY	à	Mme Anne-Claire DEFOSSEZ
M. Jean-Marc SEGURA	à	M. Pascal-Eric LALMY
Mme Marie-Thérèse GROSMAITRE	à	M. Mouhamadou Mustapha SECK

ABSENTE :

Mme Wilmitte GERVAIS

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Nicole SIEPI

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2013**

SOMMAIRE

Commission des Finances :

2013.23 FINANCES : DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES.

2013.24 FINANCES : SUBVENTIONS 2013 A VERSER AUX ASSOCIATIONS.

2013.25 REGIES : ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES ; QUOTIENTS FAMILIAUX 2013 – 2014.

2013.26 REGIES : ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES : TARIFS ET PRESTATIONS 2013 – 2014.

2013.27 RESSOURCES HUMAINES : REGIME DES ASTREINTES – AGENTS DE LA FILIERE TECHNIQUE AFFECTES DANS LES SERVICES TECHNIQUES.

2013.28 RESSOURCES HUMAINES : CREATIONS / SUPPRESSIONS EMPLOIS.

2013.29 AFFAIRES GENERALES : DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

2013.30 FINANCES : TARIFS DE LOCATION DE SALLE DE L'ESPACE FRANÇOIS VILLON A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013.

2013.31 SOCIAL - JARDINS FAMILIAUX – DENONCIATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LIGUE FRANÇAISE DU COIN DE TERRE ET DU FOYER – FEDERATION NATIONALE DES JARDINS FAMILIAUX ».

2013.32 SCOLAIRE - CONVENTION-TYPE RELATIVE A L'ACCUEIL RECIPROQUE D'ENFANTS DANS LES ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRES DE LA VILLE D'OSNY ET LES AUTRES COMMUNES HORS CACP.

2013.33 SCOLAIRE – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A L'ECOLE PRIMAIRE – DEMANDE AUPRES DU D.A.S.E.N. DE REPORT DE L'APPLICATION A SEPTEMBRE 2014.

2013.34 CULTUREL - TARIFS DE L'ECOLE DE DANSE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013.

2013.35 CULTUREL - TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013.

2013.36 CULTUREL - TARIFS DES MANIFESTATIONS ET SPECTACLES A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2013.

2013.37 CULTUREL - TARIFS DU FORUM DES ARTS ET DES LOISIRS A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2013.

2013.38 ASSOCIATIF - TARIFS ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2013.

Commission politique de la ville et vie des quartiers :

2013.39 CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE PREVENTION SPECIALISEE AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE.

2013.40 REGIES – SERVICE VIE DES QUARTIERS – TARIFS ET PRESTATIONS 2013 – 2014.

Commission urbanisme :

2013.41 URBANISME - AUTORISATION DE DEPOT DE DECLARATIONS PREALABLES POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL CONTENEURS POUR LES ORDURES MENAGERES AUX GROUPES SCOLAIRES DE LA RAVINIERE, IMMARMONT ET YVES LE GUERN.

2013.42 URBANISME - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ISOLATION EXTERIEURE ET LA REFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE DE LOISIRS DU BOIS JOLI.

2013.43 URBANISME - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI – ECOLE MATERNELLE DE LA RAVINIERE.

2013.44 URBANISME - AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS – PLACE DES IMPRESSIONNISTES.

2013.45 URBANISME - AUTORISATION DE DEPOT DE DECLARATIONS PREALABLES POUR LA CREATION DE LOCAUX POUR LE RANGEMENT DES COUCHES A LA CRECHE « A PETITS PAS » ET A LA HALTE-GARDERIE « LA FARANDOLE ».

2013.46 URBANISME - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR L'EXTENSION DU LCR FRANÇOIS VILLON.

2013.47 FONCIER - OPERATION THORNLEY II / RUE PASTEUR – PARCELLE AI N° 536 - CESSIION GRATUITE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 22/12/2012 – PROMESSE DE VENTE.

2013.48 FONCIER – PROMESSE DE VENTE ET CESSIION DES PARCELLES AP N°745 ET AP N°746, 4 RUE DE CERGY, A KAUFMAN & BROAD – CONSTRUCTION DE 75 LOGEMENTS EN ACCESSION ET LOCATIFS SOCIAUX.

Commission développement durable / cadre de vie et patrimoine communal :

2013.49 DEVELOPPEMENT DURABLE/CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL - ORGANISATION DU CONCOURS « BALCONS ET JARDINS FLEURIS 2013 ».

2013.50 ENVIRONNEMENT - CONVENTION FINANCIERE DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AVEC LA CACP – AVENANT N°1.

2013.51 ENVIRONNEMENT - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET EMMAÜS-HABITAT POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES BORNES ENTERREES.

2013.52 ENVIRONNEMENT - PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS – PLPD – AGENDA 21 COMMUNAL.

Commission sports :

2013.53 SPORTS - OSNY'SPORT - AIDE A LA LICENCE SPORTIVE.

2013.54 SPORTS - TARIFICATION STAGES SPORTS LOISIRS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013.

Commission jeunesse :

2013.55 JEUNESSE - TARIFICATION – ANIMATION DU CMJ A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2013.

2013.56 JEUNESSE - TARIFICATIONS DU SEJOUR A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 29 Mars 2013**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 29 mars 2013 à 20 H 30, sous la présidence de M. Jean-Michel Levesque, Maire.

M. le Maire : Messieurs, mesdames, bonsoir, merci d'être présents en cette veille de long week-end Pascal. J'ouvre la séance de ce conseil municipal et je vais demander à M. Pinquet de procéder à l'appel.

M. Jean-Claude Pinquet, Premier Adjoint au Maire, procède à l'appel.

Mme Nicole Siepi est nommée secrétaire de séance.

~~~~~

M. le Maire : Il n'y a pas de PV à adopter, je vous propose donc de passer au sujet n°1 de notre ordre du jour, commission des finances.

2013.23 FINANCES : DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES.

Rapporteur : M. Aimé

M. le Maire : Il n'y a donc pas d'évolution des taux, c'est ce que nous avons vu en commission des finances. Y a-t-il des interventions en complément de celles qui avaient été réalisées en commission des finances ? Mme Defossez.

Mme Defossez : Merci, M. le Maire. M. le Maire, chers collègues, nous prenons acte que vous n'augmentez pas les taux des contributions directes et de la taxe d'enlèvements des ordures ménagères par rapport à l'an dernier. En commission, il avait été abordé la question de l'exonération de la TEOM pour certaines entreprises et vous aviez indiqué que vous réfléchiriez à cette question et que vous reviendriez devant nous. Nous suivons donc avec attention l'évolution de votre réflexion sur cette question. Grace à l'évolution des bases, et à l'évolution de la population, et sans toucher donc au taux, on se rend compte que le produit des impôts locaux, et notamment la taxe d'habitation, est dynamique puisqu'elle augmente en 1 an de 2,29 %, ce qui est évidemment une bonne nouvelle pour les finances de la ville, et ce qui donne une marge de travail évidemment. Cela donnait une marge notamment, et on vous l'a signalé en commission, pour repenser la politique d'abattement. Nous regrettons que vous laissiez une nouvelle fois passer l'occasion d'opter pour une fiscalité locale qui pèserait un peu moins lourdement sur les familles. Merci pour votre attention.

M. le Maire : D'autres interventions ? Je vais répondre à Mme Defossez. En ce qui concerne l'exonération, effectivement nous étions en cours de réflexion, donc je peux vous annoncer ce soir que nous allons préparer un courrier à destination des entreprises, pour les informer de la non-reconduction des exonérations pour 2014. En effet, s'agissant de

demandes annuelles d'exonération, qui pour 2014, ne sont pas encore arrivées, elles doivent être soumises chaque année au vote du conseil municipal. Nous essayons de leur proposer des solutions alternatives qui sont à l'étude actuellement avec la CACP de façon à mieux traiter leurs déchets. Peut-être que Mme Duflos veut ajouter quelque chose, puisque nous en avons effectivement longuement débattu en commission, et pris la décision il y a quelques jours.

Mme Duflos : C'est une décision qui doit être prise annuellement, ce n'est pas une décision définitive. Chaque année, il faut prendre une position d'exonérer ou non les entreprises qui en font la demande. Pour 2014, il est envisagé de ne pas répondre aux demandes d'exonérations, mais les choses peuvent donc évoluer chaque année.

M. le Maire : M. Lalmy

M. Lalmy : Je ne peux que me féliciter de l'évolution de la position de la majorité sur cette question que je soulève depuis le début du mandat. Et vous pourrez compter évidemment sur mon soutien le moment venu, si donc, nous devons nous opposer à ces exonérations.

M. le Maire : D'autres interventions ?
D'autres explications complémentaires ? M. Pinquet.

M. Pinquet : S'agissant des abattements, je vais répéter ce que j'ai déjà dit en commission des finances, à savoir que le taux de la taxe d'habitation est à Osny de 13,75 %, et celui-ci n'a pas augmenté depuis 4 ou 5 ans. Il faut savoir que le taux moyen de la taxe d'habitation dans le département est de 22,83 %, et que sur le plan national, il s'élève à 23,83 %. S'agissant des abattements, la ville a voté un abattement de 10% pour les personnes handicapées, et un abattement de 15 % en faveur des personnes à revenu modeste, soit le taux maximum d'abattement. Ce dernier pouvant être également de 5 ou de 10 %.

M. le Maire : Merci M. Pinquet, Mme Defossez.

Mme Defossez : Je suis désolée de vous contredire M. Pinquet, il y a eu une évolution : il me semble que depuis cette année, l'abattement pour les personnes modestes, n'est plus de 5, 10 ou 15%, mais peut aller de 1 à 15%.

M. Pinquet : En effet, j'ai pris connaissance de cela ce matin. Je n'ai pas changé mon texte, mais effectivement l'évolution peut se faire de un en un, mais il n'en demeure pas moins que nous maintenons le taux maximum.

M. le Maire : Merci pour ces précisions techniques. Effectivement, la commune au travers de ses décisions perçoit de nouvelles recettes du fait des nouveaux habitants, mais vous n'êtes pas sans savoir qu'un habitant coûte au moins aussi cher qu'il ne rapporte à la commune. Aussi nous devons rechercher des recettes supplémentaires, d'où notre choix aujourd'hui de supprimer l'exonération de la TEOM pour 2014. Nous constatons également un transfert de charges de l'Etat vers les collectivités territoriales.

Donc je passe au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

VOTE : A L'UNANIMITE

Mme Defossez : Si je peux me permettre M. le Maire, je vois que M. Gourmelen sourit, alors j'explique notre vote : nous avons prévu de nous abstenir, mais compte tenu de ce que vous venez de dire sur la TEOM, nous considérons que c'est une évolution positive, donc nous votons pour.

M. le Maire : M. Aimé, nous reprenons le cours des débats du conseil municipal, point numéro 2.

~~~~~

#### **2013.24 FINANCES : SUBVENTIONS 2013 A VERSER AUX ASSOCIATIONS.**

Rapporteur : M. Aimé

**M. le Maire :** Y a-t-il des interventions sur ce point numéro 2 ? Mme Defossez.

**Mme Defossez :** Cela va plaire à M. Gourmelen. La lecture du tableau qui est joint à la délibération pose un problème, en effet, le montant total de subvention que vous indiquez pour l'année 2012, à savoir 156 686 €, ne correspond pas au montant voté en BP 2012 qui était de 166 950 €, donc apparemment, il y a une différence. Auquel cas, on compare des choses qui ne sont pas tout à fait comparables, puisque là, on parle du budget prévisionnel. Et cela donne donc l'impression de lire dans votre tableau que les subventions versées aux associations, augmenteraient en 2013 par rapport à 2012. Or c'est l'inverse qui se passe puisque, les subventions votées en 2013 sont légèrement inférieures à celles votées en 2012, très légèrement je vous l'accorde, disons qu'elles sont à peu près identiques. Alors je ne veux pas croire évidemment, qu'il y ait là une quelconque malice de votre part, ou que par un jeu d'écriture, vous cherchiez à travestir la vérité, mais cela reste troublant et j'espère que vous allez nous expliquer cela et rétablir les faits dans leur sincérité. Car les faits sont têtus et M. Aimé aura beau nous répéter à chaque conseil que les subventions aux associations augmentent, ce n'est pas vrai. Je reprends les BP depuis 2008 : 2008, subventions aux associations, 228000 €. BP 2009, 212000 €. BP 2010, 171 000 €. BP 2011 toute petite remontée 173 000 €. BP 2012 166 950 €. BP 2013 165 000 et quelques euros. Donc entre 2008 et 2013, les subventions votées aux associations ont diminué de 62 910 € soit 27 %. Pendant la même période on a eu une inflation cumulée de 8,8 %, ce qui veut dire, que pour maintenir le niveau des subventions aux associations, c'est-à-dire leurs capacités à mener des actions en faveur des osnysois, vous auriez dû inscrire au budget 2013, non pas, 165 250 € comme vous l'avez fait, mais 248 300 €. En réalité donc, c'est moins 35 % en valeur, de subventions de fonctionnement, si on tient compte de l'inflation.

En 2008, les subventions aux associations représentaient 1,3% des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui était déjà très peu par rapport à ce qui est fait dans d'autres villes. En 2013 elles ne représentent plus que 0,8 %, même pas 1%. Si vous aviez simplement maintenu, même sans l'augmenter, même sans l'actualiser, votre effort, au même niveau que celui de 2008, c'est-à-dire 228 000 €, cela aurait représenté en 2013, 1,1 % du budget de fonctionnement, c'est-à-dire même en le maintenant de cette façon-là, puisque le budget de fonctionnement augmentait moins qu'en 2008. Vous aviez des marges pour le faire, et vous avez préféré continuer de sabrer dans le soutien aux associations. Alors vous allez me répondre, comme à chaque fois, que la ville soutient les associations par d'autres moyens que simplement les subventions. C'est vrai, nous ne le contestons pas, c'était vrai en 2008 c'est toujours vrai en 2013. Mais ici nous parlons bien de subventions, et sur ce plan votre désengagement est de plus en plus préoccupant, car, contrairement à ce que vous voulez nous faire



croire, ou faire croire à nos concitoyens, un grand nombre d'associations et leurs bénéficiaires ou adhérents pâtissent de cette situation.

Nous nous abstiendrons donc, sur cette délibération qui est un camouflet pour tous les dirigeants d'associations, tous les bénévoles, qui ne ménagent ni leur temps, ni leur énergie, pour créer du lien social et des activités dans notre ville, merci.

**M. le Maire :** Je vais peut-être laisser la parole à M. Aimé pour répondre sur le premier chiffre que vous évoquiez.

**M. Aimé :** Sur les chiffres : la première colonne correspond au compte administratif, donc c'est le réalisé, et la deuxième colonne est le budget primitif, donc en fait c'est une comparaison entre le réalisé sur l'année 2012 et le budgété sur l'année 2013. La comparaison ne se faisant pas de BP à BP, d'où la différence de chiffre que vous constatez.

**Mme Defossez :** ça vous arrange vous.

**M. Aimé :** Nous pourrions faire de l'affichage et inscrire 200 000 € de plus au BP 2013 sans les verser : cela ne sert pas à grand-chose.

**Mme Defossez :** A ce moment-là, ça vous convient.

**M. le Maire :** Je voudrais quand même rappeler, sans répéter ce qui se dit à chaque séance : outre les associations traditionnelles, la ville d'Osny peut s'enorgueillir d'avoir des structures, telles que l'école municipale de musique ou l'école de danse, qui sont des écoles municipales, et qui ne rentrent pas dans le budget des aides aux associations. Et dans de nombreuses communes de la communauté d'agglomération, ces structures sont souvent associatives et rentrent dans le budget des subventions aux associations. Simplement, à titre indicatif, l'école municipale de musique, c'est un coût annuel de 450 000 € dont près de 400 000 € de masse salariale. Donc je pense comme mes collègues, Mme Siepi pourra nous le rappeler, que toutes les associations, et notamment les nouvelles, sont reçues par les adjoints responsables de secteur, voire par moi-même, et nous n'avons pas du tout la sensation de les mettre en péril. Je vous rappelle aussi qu'il y a la maison des associations qui va s'agrandir, et que, là aussi, nous mettons tout en œuvre pour préserver leurs activités, et en leur offrant, à terme, une possibilité d'augmenter leurs activités, et donc leur recettes propres. Mme Siepi.

**Mme Siepi :** Je veux bien tenter de répondre à nouveau : depuis 2009, les subventions aux associations sportives sont passées de 84500 € à 89300€, donc nous parlons d'une augmentation. De plus, la majorité des associations ont demandé le même montant de subvention que l'année dernière, parce qu'ils ont des résultats excédentaires cumulés sur plusieurs années. Je peux vous certifier que les associations sportives osnysoise se portent très bien.

**M. le Maire :** Mme Duflos

**Mme Duflos :** Je n'ai pas en charge les dossiers des associations, mais sur le principe, vos propos donnent l'impression qu'il faut automatiquement augmenter de 2, 3, pourquoi pas 4 % les aides annuelles aux associations, sans tenir compte de leur budget et de leur demande. Cela n'est pas un droit de tirage, c'est répondre à leurs besoins, et je pense que mes collègues répondent à toutes les demandes.

**M. le Maire :** M. Caillaud

**M. Caillaud** : Je voudrais savoir quelles sont les associations qui pâtissent du manque de subvention, peut-on avoir les noms ? Nous recevons les associations afin de répondre au mieux à leurs besoins, pourquoi leur attribuer plus ? Notre objectif n'est pas de distribuer des subventions.

**M. le Maire** : Merci M. Caillaud, d'autres interventions ? M. Lalmy.

**M. Lalmy** : Oui M. le Maire, juste une brève explication de vote : je vais voter pour les subventions parce que je le fais chaque année par principe, néanmoins je partage quand même les analyses de Mme Defossez qui ont l'avantage d'être particulièrement factuelles, puisque les chiffres, a priori, on ne peut pas les tordre dans tous les sens.

**M. le Maire** : Nous passons au vote. Je vous remercie pour l'adoption de ces subventions aux associations à la majorité.

**VOTE : A LA MAJORITE, 5 abstentions du groupe de l'opposition « Une Ambition pour Osny »**

~~~~~

2013.25 REGIES : ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES : QUOTIENTS FAMILIAUX 2013 – 2014.

Rapporteur : Sans débat

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2013.26 REGIES : ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES : TARIFS ET PRESTATIONS 2013 – 2014.**

Rapporteur : Sans débat

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

2013.27 RESSOURCES HUMAINES : REGIME DES ASTREINTES – AGENTS DE LA FILIERE TECHNIQUE AFFECTES DANS LES SERVICES TECHNIQUES.

Rapporteur : M. Pinquet

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2013.28 RESSOURCES HUMAINES : CREATIONS / SUPPRESSIONS EMPLOIS.**

Rapporteur : Sans débat

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

2013.29 AFFAIRES GENERALES : DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

M. le Maire : Mme Defossez.

Mme Defossez : Deux précisions si vous le voulez bien. Sur la décision numéro 6, concernant le diagnostic phytosanitaire : de quel patrimoine s'agit-il ? Et combien de temps durera ce diagnostic ? Est-ce que nous allons avoir un rendu en commission ou en conseil municipal ?

M. le Maire : Nous pourrions vous réaliser un rendu : ce diagnostic a été initié suite à des inquiétudes que nous avons, notamment lors des tempêtes. Cette étude porte sur une partie du patrimoine arboré de la commune. Lorsque que les arbres sont marqués, cela ne veut pas dire qu'ils vont être abattus car il y a une codification bien particulière. Mme Duflos.

Mme Duflos : Une fois que cette étude sera réalisée, le bilan sera présenté en commission développement durable. Ce diagnostic va nous permettre de travailler sur un programme de plantations notamment et sur l'évolution du patrimoine arboré au sein d'une ville plutôt urbaine, et ce, sur plusieurs années. Les problèmes rencontrés sont de plusieurs ordres : racines importantes, ombres trop importantes, proximité d'habitations, perte de feuilles à l'automne...etc.

M. le Maire : Merci, une autre question ?

Mme Defossez : Elle concerne la question 14. La signature d'une convention pour une mission d'assistance et de conseil, pour l'exécution d'une clause d'insertion dans le marché de nettoyage des vitres. Nous approuvons l'existence d'une clause d'insertion dans ce marché, est-ce que vous pouvez nous préciser la teneur de la mission de conseil et d'assistance qui est prévue ? Et est-ce que vous pouvez nous dire également, si d'autres marchés, passés ou, à venir contiennent déjà ou contiendront cette clause d'insertion ? Merci.

Mme Duflos : De façon très générale, dans le cadre de l'agenda 21, et outre les critères environnementaux, nous ajoutons des critères sociaux. Par exemple, pour le marché voirie, passé en commission d'appel d'offres il y a quelques jours, nous avons retenu une entreprise qui intégrait des clauses sociales, qui était plus ambitieuse que ce qu'on leur avait demandé en termes de nombre d'heures. Cette clause sociale et environnementale peut représenter dans certains cas jusqu'à 30 % de la notation. Cette mission de contrôle de réalisation de la clause sociale est primordiale.

M. le Maire : Je vous propose de passer au point suivant.

VOTE : PREND ACTE



2013.30 FINANCES : TARIFS DE LOCATION DE SALLE DE L'ESPACE FRANÇOIS VILLON A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013.

Rapporteur : M. Aimé

M. le Maire : Je vous rappelle que c'est une salle qui a subi de nombreuses améliorations, initiées, hélas, par le plan grand froid de l'année dernière, où les services avaient d'ailleurs répondu très

rapidement. Nous souhaitons rendre cette salle plus fonctionnelle et ouverte, aussi bien aux associations qu'aux particuliers qui peuvent en demander la location. Sachant que, pour les associations ou pour les réunions d'ASL par exemple, la salle est mise à disposition gratuitement. Nous passons au vote. Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

VOTE : A L'UNANIMITE



2013.31 SOCIAL - JARDINS FAMILIAUX – DENONCIATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LIGUE FRANÇAISE DU COIN DE TERRE ET DU FOYER – FEDERATION NATIONALE DES JARDINS FAMILIAUX ».

Rapporteur : Mme Duflos

M. le Maire : Des demandes d'explications complémentaires ? M. Lalmy.

M. Lalmy : Oui M. le Maire s'il vous plaît, je n'ai pas pu assister à la commission des finances, parce que j'avais un souci d'ordre personnel. Est-ce que l'objectif de la ville est de reprendre en gestion directe ces jardins familiaux ? Est-ce que vous cherchez un autre partenaire parce que vous n'êtes pas satisfait du partenaire actuel ? Ou bien, est-ce qu'il y a une réflexion et qu'éventuellement vous pouvez même repartir avec le même partenaire une fois votre réflexion terminée ?

M. le Maire : Normalement, c'est une reprise en direct par la commune, car l'on ne peut pas dire que nous soyons très satisfaits de l'actuel partenaire. Mais nous n'excluons pas non plus le transfert de cette gestion à une association. Nous avons des projets, je pense au projet avec les familles de la résidence de la Viosne. C'est également M. Cochin qui serait prêt à nous aider dans la gestion d'une association.

Mme Duflos : j'ajouterais que cette convention, qui avait été signée avec la fédération il y a plus de dix ans, correspondait aux besoins à l'époque. Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'avoir une gestion de proximité. Une association locale serait davantage réactive face aux problèmes rencontrés d'autant plus si elle est gérée par les locataires des parcelles. Ces derniers nous ont sollicités afin de créer une association. Le service des espaces verts pourra être également sollicité et je vous rappelle que la Ville est propriétaire des parcelles que nous avons achetées à l'AFTRP et que 4 nouvelles ont été inaugurées l'an dernier.

M. Gourmelen : Une précision M. le Maire si vous le permettez, sur les terrains de la AFTRP, concernant la chaussée Jules César. Il faut se rappeler que lorsque l'EPA par le biais de l'AFTRP achète ces terrains dans les années 70, le prix du m² était de 3 francs. Lorsqu'ils ont voulu nous les revendre, il nous ont proposé 80 francs le m². Après 2 ans de négociation, nous les avons négociés à 30 francs le m², notamment grâce à Mme Idrac, qui était Présidente de l'AFTRP. Normalement nous aurions dû les acquérir, pour l'euro symbolique, car il s'agissait de terrains délaissés et inconstructibles. Par comparaison avec les terrains du stade, nous avons acheté les terrains en 1976, au prix de 6 francs le m², pour les 6 hectares.

M. le Maire : Merci pour ces précisions. Donc si l'association voit le jour, nous aurons à voter lors d'un prochain budget une subvention à une nouvelle structure associative. Y a-t-il des abstentions ? Des contre ? Merci pour son adoption à l'unanimité.

VOTE : A L'UNANIMITE



2013.32 SCOLAIRE - CONVENTION-TYPE RELATIVE A L'ACCUEIL RECIPROQUE D'ENFANTS DANS LES ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRES DE LA VILLE D'OSNY ET LES AUTRES COMMUNES HORS CACP.

Rapporteur : Sans débat

VOTE : A L'UNANIMITE



2013.33 SCOLAIRE – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A L'ECOLE PRIMAIRE – DEMANDE AUPRES DU D.A.S.E.N. DE REPORT DE L'APPLICATION A SEPTEMBRE 2014.

Rapporteur : Mme Seguin

M. le Maire : La présentation de ces options pour la mise en œuvre des rythmes scolaires en 2013 ou en 2014, a déjà été proposée et discutée lors de la tenue des conseils d'école. Donc nous avons pris la décision de nous donner le temps de la concertation. Cette dernière va commencer dès la semaine prochaine, le 4 et le 8 avril lors de réunions avec les professeurs des écoles et avec les parents. Un questionnaire vient d'être finalisé et sera envoyé à l'ensemble des parents d'élèves pour nous aider à mettre en place cette réforme en 2014.

Mme Defossez : Très brièvement, pour vous dire que nous voterons avec vous, pour le report en 2014 de la réforme des rythmes scolaires. Et nous sommes d'accord avec vous, pour estimer que la réforme, cette réforme des rythmes, qui n'est qu'un des volets de la réforme de l'école, va dans le bon sens pour l'intérêt des enfants. Mais qu'il faut également prendre le temps de la concertation pour aboutir à un projet éducatif local qui articule le mieux possible l'ensemble des temps de l'enfant, et donne un contenu adapté, aux activités qui seront proposées. J'ai noté ce que vous aviez indiqué en matière de concertation, est-ce qu'il y aura également des formes de concertation plus large ? Sous forme de réunion publique ou autre ? De quelle façon les élus du conseil municipal peuvent-ils être associés à cette concertation ? En tout cas pour notre part, nous le souhaiterions vivement.

Mme Seguin : Le questionnaire qui sera prochainement distribué va donner un certain nombre de résultats qui seront étudiés et feront évoluer la concertation. Il se tient déjà une première réunion le 4 avril prochain avec les directeurs et le 8 avril avec les parents d'élèves élus. Ensuite, le questionnaire sera distribué à tous les parents.

M. le Maire : Enfin, pour compléter la réponse de Mme Seguin, je pense que les résultats de cette concertation seront communiqués en commission scolaire. M. Lalmy.

M. Lalmy : Oui, juste pour demander si on pouvait être destinataire des documents qui seront adressés aux enseignants, ou aux parents d'élèves pour être informés de la nature des questions et de la manière dont se déroule la concertation. Pouvons-nous également être destinataires, s'il y

en a, des comptes rendus des réunions qui seront menées, afin de suivre les discussions ?

M. le Maire : Vous aurez le questionnaire de toute façon, puis nous verrons pour vous transmettre l'information.

Nous avons ensuite les délibérations sans débat, à savoir les points numéros 12, 13, 14, 15, 16, qui concernent les tarifications, reconduites d'une année sur l'autre et qui ont été traitées en commissions.

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2013.34 CULTUREL - TARIFS DE L'ECOLE DE DANSE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2013.**

Rapporteur : Sans débat

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

2013.35 CULTUREL - TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013.

Rapporteur : Sans débat

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2013.36 CULTUREL - TARIFS DES MANIFESTATIONS ET SPECTACLES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2013.**

Rapporteur : Sans débat

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

2013.37 CULTUREL - TARIFS DU FORUM DES ARTS ET DES LOISIRS A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2013.

Rapporteur : Sans débat

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2013.38 ASSOCIATIF - TARIFS ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2013.**

Rapporteur : Sans débat

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

2013.39 CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE PREVENTION SPECIALISEE AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE.

Rapporteur : Mme Dardelet

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2013.40 REGIES – SERVICE VIE DES QUARTIERS – TARIFS ET PRESTATIONS 2013 – 2014.**

Rapporteur : Sans débat

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

M. le Maire : Nous arriverons à la commission urbanisme, les points 1, 2, 3 ont été vus en commission Urbanisme et sont sans débat.

2013.41 URBANISME - AUTORISATION DE DEPOT DE DECLARATIONS PREALABLES POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL CONTENEURS POUR LES ORDURES MENAGERES AUX GROUPES SCOLAIRES DE LA RAVINIERE, IMMARMONT ET YVES LE GUERN.

Rapporteur : Sans débat

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2013.42 URBANISME - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ISOLATION EXTERIEURE ET LA REFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE DE LOISIRS DU BOIS JOLI.**

Rapporteur : Sans débat

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

2013.43 URBANISME - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI – ECOLE MATERNELLE DE LA RAVINIERE.

Rapporteur : Sans débat

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2013.44 URBANISME - AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS – PLACE DES IMPRESSIONNISTES.**

Rapporteur : M. Biseau





**2013.49 DEVELOPPEMENT DURABLE/CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL - ORGANISATION DU CONCOURS « BALCONS ET JARDINS FLEURIS 2013 ».**

Rapporteur : Mme Besnouin

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

2013.50 ENVIRONNEMENT - CONVENTION FINANCIERE DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AVEC LA CACP – AVENANT N°1.

Rapporteur : Melle Tamborini

M. le Maire : M. Descamps.

M. Descamps : Il me semble qu'il y a une erreur à la page 113 : ce n'est pas 2 bâtiments de 58 mais un seul bâtiment de 58.

M. Pinquet : Il s'agit bien de deux bâtiments, qui donnent naissance à 58 logements.

M. Descamps : Merci de cette précision.

M. le Maire : je passe cette délibération au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2013.51 ENVIRONNEMENT - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET EMMAÜS-HABITAT POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES BORNES ENTERREES.**

Rapporteur : Mme Vatin

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

2013.52 ENVIRONNEMENT - PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS – PLPD – AGENDA 21 COMMUNAL.

Rapporteur : Mme Duflos

Mme Duflos : Vous avez en annexe le détail des actions. Vous avez également en deuxième page, le tableau qui est composé de deux parties, la partie du PLPD, qui est compatible avec le PLPD de la communauté d'agglomération, et qui correspondrait à des actions de la commune, et une deuxième partie qui correspond à des actions du PLPD intercommunal que l'on va relayer mais pour lequel nous n'aurons pas d'actions directes.

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'explications ? Des interventions ? Je tiens à remercier les acteurs de ce travail colossal qui est réalisé actuellement. Que ce soit les élus, au travers des réunions, et les services, qui se sont fortement impliqués dans la réalisation de cet agenda 21 local. Je voulais simplement souligner qu'il y a beaucoup de choses qui sont

faites à ce niveau et ici nous ne voyons qu'un petit arbre qui cache la forêt. Je mets cette délibération au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

VOTE : A L'UNANIMITE



2013.53 SPORTS - OSNY'SPORT - AIDE A LA LICENCE SPORTIVE.

Rapporteur : Mme Siepi

M. le Maire : M. Seck

M. Seck : Merci M. le Maire, nous voterons pour cette mesure utile, en rappelant ce que nous avons dit en commission, qu'il est dommage que cette aide soit réservée à un enfant par famille. Par ailleurs, que se passera-t-il une fois que les 50 aides prévues seront accordées et que d'autres familles remplissent les conditions pour les obtenir ? Pouvez-vous nous dire aussi, comment sera faite l'information aux familles sur cette mesure ? Par l'intermédiaire des clubs sportifs ? Des supports de communication de la ville ? A travers les stages sportifs ? Ou par l'intermédiaire des animateurs sportifs ? Ou pendant la journée des associations ? Merci pour votre réponse.

M. le Maire : Mme Siepi

Mme Siepi : Je vais vous répondre, comme j'ai répondu à la commission, donc j'ai largement répondu à M. Segura sur le premier point. C'est une année expérimentale, nous mettons en place 50 bourses qui seront attribuées aux 50 premières demandes. Au niveau de la communication, il y aura le journal de la ville, bien entendu. Je dois réunir l'ensemble des présidents des associations sportives, pour leurs présenter le dispositif. Il y aura également une communication durant les stages et au forum des associations. C'est une année expérimentale, nous en tirerons les conclusions et nous verrons l'année prochaine.

M. le Maire : Et ainsi nos associations sportives auront encore plus d'adhérents, et nous devons augmenter les subventions aux associations.
M. Seck.

M. Seck : Tous ces éléments d'explications n'avaient pas été formalisés dans le compte rendu de la commission.

Mme Siepi : Le compte rendu a bien résumé ce qui a été dit et débattu en commission.

M. le Maire : Mme Defossez

Mme Defossez : Oui, j'entends bien qu'il s'agit d'une année expérimentale, mais ceci dit, n'y a-t-il pas une inégalité de traitement entre les 50 premières familles qui font bénéficier de cette aide et les autres familles, qui rentrent dans les mêmes critères mais qui n'en bénéficieront pas. Cela devient une aide publique. C'est une question que je pose. C'est plus, pour votre propre sécurité juridique, que je pose la question.

M. le Maire : Non je ne pense pas qu'il y ait des problèmes juridiques à ce niveau-là, encore une fois, nous mettons ce nouveau dispositif en place afin de constater s'il constitue un réel besoin.

Mme Siepi : Nous sommes dans la même démarche que pour les bourses BAFA et les permis de conduire, à savoir que nous avons un nombre d'aides limitées.

M. le Maire : J'allais dire, pour compléter les propos de Mme Siepi, que c'est une nouvelle opération que nous réalisons à destination des jeunes, au même titre que les bourses BAFA, les bourses permis de conduire, la sensibilisation à la citoyenneté... Mais il est bien évident que nos budgets sont contraints.

M. Seck : Avez-vous défini les critères d'obtention de cette aide avec les clubs ?

Mme Siepi : Je réunis l'ensemble des présidents des associations sportives, pour leurs présenter ce projet et le cas échéants le modifier. Mais je les rencontre suffisamment souvent pour savoir ce qu'ils peuvent penser d'un tel dispositif.

M. le Maire : Merci Madame pour ces précisions claires. M. Pinquet.

M. Pinquet : Nous venons de voter un budget qui, par définition, à une limite, nous devons donc également prioriser les aides accordées. Je pense qu'il faut respecter et se louer en définitive de cette démarche, qui est expérimentale, et on en tirera toutes les conclusions qui s'imposent à l'issue de cette expérience.

M. le Maire : Je vous propose de passer au vote.

Mme Siepi : Merci, nous vous ferons part des conclusions.

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2013.54 SPORTS - TARIFICATION STAGES SPORTS LOISIRS A  
COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2013.**

Rapporteur : Sans débat

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**2013.55 JEUNESSE - TARIFICATION – ANIMATION DU CMJ A
COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2013.**

Rapporteur : Melle Tamborini

Melle Tamborini : Une précision, ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} avril, ce qui veut dire que la manifestation de demain est gratuite, et on vous y attend nombreux, merci.

M. le Maire : Manifestation qui aura lieu dans les salles de l'hôtel de ville.

VOTE : A L'UNANIMITE

~~~~~

**2013.56 JEUNESSE - TARIFICATIONS DU SEJOUR A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2013.**

**Rapporteur : Sans débat**

**M. le Maire :** Il s'agit d'une reconduction de tarifs, comme pour les stages sportifs vu précédemment.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**M. le Maire :** L'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de Pâques, merci.

**Séance levée à 22h35**

**Fait à Osny, le 18 septembre 2013.**



**Le maire,**

  
**Jean-Michel LEVESQUE**